

**Fédération Française de Natation
Comité Départemental de Vaucluse**

**Calendrier des compétitions
Règlements sportifs**

Saison 2019 / 2020

**SELECTION « VAUCLUSE »
COUPE DES TERRITOIRES 2019**



**Comité Départemental de Natation de Vaucluse
Maison du Citoyen - 35 Rue du Collège – 84 200 CARPENTRAS
Tél : 06.17.31.14.33
E-mail : ffn.vaucluse@orange.fr - Site : cdnatation84.fr**

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

PREAMBULE	Page 3
<u>TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION</u>	Page 3
1.1 Organisation	Page 3
1.2 Engagement	Page 4
1.3 Disqualification et procédure d'appel	Page 5
<u>TITRE 2 : REGLES CONCERNANT LES OFFICIELS</u>	Page 6
2.1 Officiel	Page 6
2.2 Compétition	Page 6
2.3 Tenue et Vestiaire	Page 7
2.4 Officiel et Publicité	Page 7
2.5 Représentation du Comité Départemental	Page 8
<u>TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION</u>	Page 10
3.1 Autorisation de déplacement	Page 10
3.2 Autorisation d'Organisation	Page 10
<u>TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL</u>	Page 13
4.1 Engagement	Page 13
4.2 Pénalité	Page 13
<u>TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS</u>	Page 14
5.1 Catégorie d'âge	Page 14
5.3 Fiches Compétition	Pages 19 à 42

P R E A M B U L E

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Établir un programme sportif est un exercice de confiance.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux ... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il vous paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Ce programme, nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun d'entre vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

*Nous vous invitons à consulter **l'Annuel Règlements Natation Course 2019/2020 sur le site de la F.F.N.** pour de plus amples détails.*

La commission sportive départementale

TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1.1 - ORGANISATION.

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- *les catégories d'âge*
- *l'ordre des épreuves*

1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS.

*Les dates de toutes les compétitions sont fixées par la Commission Sportive Natation Course et validées par le Comité Directeur du Comité Départemental. **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL.***

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur Départemental, tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances...

Cependant, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

Nota : Le Comité se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des circonstances (indisponibilité d'un bassin, faible participation, modification fédérale ou régionale...).

1.1.2 – COMPETITIONS.

Les compétitions sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- * *la désignation d'un représentant du Comité Directeur (Voir Titre 2 chapitre 2.5)*
- * *la réception des bordereaux et des droits d'engagements ANNUEL REGLEMENT SAISON 2019 – 2020*
- * *la gestion informatique de la compétition*
- * *l'établissement du programme*
- * *les fiches de course (fourniture et impression)*
- * *les listes de chronométrage*
- * *l'envoi et la diffusion des résultats*

Le club organisateur a la responsabilité de :

- * *la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation...)*
- * *la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :*
 - *navette(s)*

- speaker
- chambre d'appel
- réception des forfaits

Concernant les programmes et d'une manière générale pour les distances de fond (400, 800 et 1500 m NL) le Comité se réserve la possibilité de faire nager ces courses à 2 par ligne.

1.2 - ENGAGEMENTS.

1.2.1 – OBLIGATION DE LICENCE.

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la Ligue Régionale à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.Extranat.fr). Aucune performance réalisée avant la date d'oblitération ne sera prise en compte.

1.2.2 –PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS.

Les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental du Vaucluse, se feront uniquement et exclusivement via EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.

L'institution qui déclare la compétition module la fin de la période de proposition des engagements jusqu'au **MARDI minuit**, précédant le jour de la compétition. Au-delà de cette date limite et jusqu'au vendredi minuit, précédant le jour de la compétition, il sera appliqué une pénalité. Ce délai passé, tout engagement sera refusé. (Voir tarif financier départemental)

En conséquence, aucun nageur ou nageuse ne pourra être engagé le jour même de la compétition. Cette règle est intangible. Le secrétariat est chargé d'appliquer strictement cette règle **sans aucune exception**.

1.2.3 – MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure au tarif départemental joint au présent document. Il est également reporté sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition (dont les droits d'engagements resteront acquis au Comité Départemental).

1.2.4 – FORFAITS.

Tous les forfaits devront être déclarés à l'informatique sur un imprimé prévu à cet effet **au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin**. Après ce délai tous les forfaits seront non déclarés s'ils ne sont pas justifiés. Un **forfait non déclaré** sera sanctionné par **une amende**. Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

Forfaits en ½ Finales ou Finales :

De même, dans le cadre des compétitions comportant séries et finales, les clubs qui **ne déclareraient pas les forfaits** de leurs nageurs dans les temps impartis **pour les finales** se verront sanctionnés d'**une amende**. Nous rappelons que le forfait doit être consigné **sur un imprimé signé par un représentant du club**. (Membre du conseil d'administration du club ou entraîneur)

Modification de la composition d'une équipe :

Dans les compétitions par équipe **toute modification d'équipe**, devra être **déclarée à l'informatique au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin** sur un imprimé prévu à cet effet (que l'on pourra retirer à l'informatique mais qui sera également téléchargeable à partir du site du comité). Remarque : attention dans certains cas, la modification de la constitution d'une équipe peut empêcher la composition des relais.

1-3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL

1.3.1 – DISQUALIFICATION

A – La décision de disqualification :

Conformément au règlement FINA, le juge qui a constaté la faute doit rapporter au juge arbitre la violation du règlement en utilisant une fiche de disqualification détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction. C'est le juge arbitre qui prend la décision de disqualifier tout nageur ayant commis une violation des règles de natation.

B – Formalisation de la disqualification :

La fiche utilisée pour la formulation de la disqualification doit permettre de tracer à minima les éléments prévus au règlement (épreuve, série, numéro de couloir et fautes constatées)

Pour conforter le processus d'enregistrement de la disqualification, il est usage que le juge ayant proposé la disqualification et le juge arbitre s'identifient, de même que l'heure de la décision doit être indiquée.

Même s'il n'y a pas de modèle imposé, la formalisation de la faute doit être claire et précise :

Nature de la faute (les formules nage incorrecte ou virage incorrect ne sont pas suffisantes), à quel moment (départ, quel virage, à quelle distance,...). Il est important que la rédaction du juge, éventuellement complétée par le juge arbitre, explique clairement la violation du règlement. Il n'est pas obligatoire d'indiquer la référence à l'article du règlement FINA. La décision de disqualification doit être prise avant le départ de la course suivante.

C – L'annonce de la disqualification :

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la course et avant la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite de demander des explications au juge arbitre et le cas échéant, faire appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Lorsqu'il n'y a pas de sonorisation ou qu'il n'est pas possible d'annoncer immédiatement la disqualification, cela ne doit pas constituer un motif de vice de forme. Dans ce cas, le délai de réclamation court à partir de la communication du résultat de l'épreuve.

1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL

A la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe, l'entraîneur ou le nageur peut demander des explications au juge arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe ou l'entraîneur, il a la possibilité de déposer une réclamation écrite auprès du juge arbitre dans les trente minutes suivant la course. Le juge arbitre répondra par écrit et justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge arbitre. En dernier recours, lorsque la réclamation écrite a été rejetée par le juge arbitre, le responsable ou entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui aura la décision finale.

1.3.3 – LE JURY D'APPEL

Les membres du jury d'appel doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de trois. Ils ne doivent pas forcément être officiels mais doivent connaître parfaitement le règlement FINA. Le délégué départemental en assure la présidence. En cas d'absence du délégué, le jury d'appel est présidé par le membre le plus âgé du comité directeur départemental.

Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel. La décision du jury d'appel est définitive et rendue par écrit.

TITRE 2 : REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS.

2.1 – OFFICIELS.

C'est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Etre officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la ligue régionale à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (EXTRANAT.FR rubrique officiel).

2.2 – COMPETITIONS.

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme, pour les compétitions départementales ainsi que pour les sessions du PASS'COMPETITION, chaque club participant doit fournir à minima par réunion :

A / POUR UN BASSIN DE 04 LIGNES :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel

- au-delà de 5 engagés : Deux Officiels

B / POUR UN BASSIN DE 06 LIGNES ET PLUS :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel

- de six à dix engagés : Deux Officiels

- au-delà de onze engagés : Trois Officiels

Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagés et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée. Une pré-inscription des officiels se fait sur le site du Comité Départemental, onglet « Officiel ». Les officiels s'inscriront sur le bord du bassin à l'informatique sous « extranat pocket » ou sur un imprimé prévu à cet effet.

Chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non-présentation d'officiel. (Tarif amende : Voir Titre 4 - TARIF SPORTIF)

Le Responsable Départemental de la commission Officiel désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Les officiels en examen ne sont pas comptabilisés dans les officiels représentant leur club, à l'exception des « stagiaires A et B (titulaire du C) ».

2.3 – TENUE ET VESTIAIRE.

2.3.1 - TENUE

La tenue des officiels est de couleur blanche. En conséquence, tous les membres d'un jury d'une compétition se doivent être entièrement vêtus de blanc.

Composition de la tenue Homme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short ou pantacourt

Composition de la tenue Femme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short, pantacourt ou jupe

**Sur la tenue blanche, il ne doit pas avoir d'inscription faisant référence
au club auquel l'officiel appartient**

En ce qui concerne le port de signes religieux :

Afin de respecter les principes de la laïcité et l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

Le port de signes religieux ne doit pas aller à l'encontre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cela suppose de veiller à la compatibilité entre le port du signe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cas de certaines activités, comme par exemple, en cas d'activités physiques et sportives. Sur de nombreux terrains, les équipes de professionnels gèrent les comportements liés à la visibilité au cas par cas, dans l'objectif que le port d'un signe ne provoque pas de séparation entre les jeunes (entre filles et garçons mais aussi entre filles), ni de pression entre jeunes ou de refus pour effectuer telle ou telle activité.

Si une interdiction générale n'est pas conforme au principe de la liberté de religion ou de conviction, un comportement accompagnant le port de signe d'un usager ne doit ni troubler le fonctionnement normal de l'établissement et des services, ni porter atteinte à la liberté d'autrui.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme retient que "le port de certains vêtements (par exemple : le foulard pour les femmes musulmanes, la kippa ou le turban pour les hommes de confession juive ou sikh) relève d'abord de l'accomplissement d'une pratique religieuse avant d'être l'expression publique de l'appartenance à une religion." Ce n'est donc pas en soi caractéristique d'un comportement prosélyte.

En conséquence, il n'est pas question d'accepter sur le bord des bassins tous signes religieux ostentatoires. Prioritairement, il sera donc demandé à l'ensemble des officiels d'être tête nue. Néanmoins, pour les femmes souhaitant respecter l'accomplissement d'une pratique religieuse, il leur sera alors demandé d'avoir un foulard couvrant uniquement les cheveux et aucune autre partie du corps. Ce foulard sera **obligatoirement** de couleur blanche.

2.3.2 – VESTIAIRES

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

2.4 – OFFICIELS ET PUBLICITE

La publicité n'est pas interdite dans les enceintes sportives. Néanmoins, elle doit répondre aux différentes lois régissant cette activité. Une loi est très restrictive en la matière, il s'agit de la loi dite Loi Evin. Cette loi énonce des règles strictes en matière de tabac et de boissons alcoolisées. Le législateur utilise les termes **BOISSON ALCOOLISEE**. Il s'agit donc d'une boisson contenant de l'alcool (Vin, Bière, Cocktail, liqueur). Il n'y a pas de notion de marque. La loi Evin oblige également des messages de prévention accompagnant ce type de publicité. De même, il existe des cocktails sans alcool faisant référence à l'original. Afin de différencier ces deux produits, le terme **VIRGIN** est utilisé dans la détermination du cocktail sans alcool. Ainsi, la publicité pour les boissons alcoolisées est interdite autour des bassins du département, quel que soit le support.

Il est donc demandé aux différents officiels de signaler au juge arbitre tout non-respect de cette règle.

2.5 – REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL.

Pour chaque compétition à centre unique, le Comité Départemental du Vaucluse pourra nommer un délégué départemental parmi ses membres. **En cas d'absence ou d'empêchement du délégué**, le juge arbitre en assurera les fonctions à l'exception de la présidence du jury d'appel.

Le délégué représente le président du comité dans l'organisation et la sécurité générale de la manifestation. Il supervise le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et règlementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre. Il devra fournir un rapport au comité dans les trois jours suivant la compétition. (Modèle joint en annexe 1 page 10)

2.6 – ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

Chaque année, le comité départemental organise la formation des officiels quel que soit leur grade. Les candidatures « Officiels » se font tout au long de la saison. Les dossiers de candidature sont en ligne sur le site du comité : www.cdnatation84.fr et doivent parvenir rapidement au comité. En ce qui concerne les candidats A et B, la formation se déroule en trois temps : une séance de préparation, une épreuve théorique et les épreuves pratiques sur le bord du bassin. Le comité organise une ou deux sessions pour les candidats A et B en fonction du nombre et communique les dates aux clubs.

En ce qui concerne l'examen Officiel C (chrono), il se déroule uniquement lors d'une compétition.

La formation est assurée par un officiel A ou B.

La réussite aux différents examens A, B et C est validé par le responsable Officiel Départemental. Pour une question d'organisation, **les clubs, par l'intermédiaire de leur responsable Officiel**, doivent signaler la présence de leur candidat « officiel C » avant le mercredi précédant une compétition. Cette mesure permet au juge arbitre, désigné par le comité, de connaître le nombre d'examen à l'avance et de pouvoir préparer son jury.

En conséquence, aucune candidature C ne sera prise en compte après ce délai et aux bords des bassins.

COMPTE RENDU DE LA COMPETITION DU

LIEU DE COMPETITION :

Première Réunion :

Juges Arbitres :

Starters :

Clubs Présents :

Officiels par club :

Apt Natation :

ASRO :

CN Avignon :

CN Carpentras :

CN Orange :

CNPP Bollène :

NC Isle/Sorgue :

Pertuis Natation :

TC Cavailon :

US Le Pontet :

USN Vedène :

Observations aux Officiels :

Début de compétition : heures / Fin Compétition : heures

Disqualifications :

Réclamation Entraîneur :

Incident :

Le délégué Départemental

TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT.

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuses de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional et/ou fédéral) doit IMPERATIVEMENT faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement. Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(se), participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical... que ce soit le lieu en France ou à l'étranger.

Cette demande préalable doit être rédigée sur le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant) par courrier postal à l'attention de :

*M. Claude COUDEVILLE
Président du Comité Départemental Vaucluse
Maison des Associations
35 Rue du Collège
84200 CARPENTRAS*

ou par mail : ffn.vaucluse@orange.fr

Après validation par ses soins, le Président du Comité Départemental fera suivre la demande à la Ligue Régionale. Aussi, il est inutile d'envoyer votre demande d'autorisation de déplacement directement ou conjointement à la Ligue Régionale.

3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION.

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical..., ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une demande d'autorisation DIRECTEMENT AUPRES DE LA LIGUE REGIONALE sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

*LIGUE REGIONALE DE NATATION PACA
Halle Honorat
Gare St Charles
Esplanade St Charles
13001 MARSEILLE*

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION

**Halle Honnorat
Gare St Charles
Esplanade St Charles
13001 MARSEILLE**

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Le Club de Sollicite l'autorisation de se déplacer afin de participer à la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis du Comité Départemental :

/_ / Autorise

/_ / N'Autorise pas

Signature

Avis de la Ligue Régionale

/_ / Autorise

/_ / N'Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION

**Halle Honorat
Gare St Charles
Esplanade St Charles
13001 MARSEILLE**

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le Club de Sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis de la Ligue Régionale :

/ Autorise

/ N'Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL

4.1 - ENGAGEMENT

Natation Course		Tarif
<i>Extranat</i>	<i>Individuel</i>	3,20 Euros
	<i>Relais</i>	6,50 Euros
	<i>Interclubs Avenir - Équipe</i>	43,00 Euros
	<i>Interclubs Jeune - Équipe</i>	43,00 Euros
	<i>Interclubs Toutes Catégories - Équipe</i>	43,00 Euros

Maitres		Tarif
<i>Extranat</i>	<i>Individuel</i>	3,20 Euros
	<i>Relais</i>	6,50 Euros

4.2 - PENALITES

*Engagement saisi par le comité : **15 Euros / Nageur***

*Forfait Non Déclaré : **15 Euros / Nageur***

*Absence Officiel : **40 Euros***

TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS

5.1 CATEGORIES D'AGES :

	DAMES		MESSIEURS	
<i>AVENIR</i>	<i>10 ans et moins</i>	<i>2010 et après</i>	<i>11 ans et moins</i>	<i>2009 et après</i>
<i>JEUNES</i>	<i>11 – 13 ans</i>	<i>2009 à 2007</i>	<i>12 – 14 ans</i>	<i>2008 à 2006</i>
<i>JUNIORS</i>	<i>14 – 17 ans</i>	<i>2006 à 2003</i>	<i>15 – 18 ans</i>	<i>2005 à 2002</i>
<i>SENIORS</i>	<i>18 ans et plus</i>	<i>2002 et avant</i>	<i>19 ans et plus</i>	<i>2001 et avant</i>
<i>MAITRES</i>	<i>25 ans et plus</i>	<i>1995 et avant</i>	<i>25 ans et plus</i>	<i>1995 et avant</i>

5.2 FICHES COMPETITION

Les fiches compétitions sont indexées à la suite.

ADDITIF AUX CHALLENGES AVENIRS

Pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} CHALLENGE AVENIRS des 17 novembre 2019, 15 décembre 2019, 26 janvier 2020 et 21 mars 2020 :

Afin de coller au plus près des préconisations de la FFN, il est demandé aux clubs d'éviter d'engager les nageurs titulaires du Pass'Compétition sur les quatre premiers challenges. Cette mesure a pour but de ne pas surcharger les Challenges Avenirs. Les nageurs titulaires du Pass'Compétition ont leur propre compétition en suivant les Challenges.

Préconisation de la fédération : durée 3 h 30 maximum de compétition échauffement inclus.

Pour le 5^{ème} CHALLENGE AVENIRS (journée de rattrapage) du 12 avril 2020 :

Tous les nageurs, même ceux titulaires du Pass'Compétition pourront participer à ce Challenge.

La Commission Sportive

CALENDRIER DÉPARTEMENTAL DES COMPÉTITIONS
SAISON 2019 / 2020

S	D	Intitulés	Lieux	Cat	Genres
SEPTEMBRE 2019					
14		Réunion d'attribution des compétitions			
OCTOBRE 2019					
05		RECYCLAGE + AG VAUCLUSE	Pertuis		
	20	PRE SAISON	Bollène	Jeunes/Juniors/Séniors	A
VACANCES DE TOUSSAINT 19.10.19 au 04.11.19					
NOVEMBRE 2019					
09	10	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX TC journée	Pertuis	TC	A
	10	INTERCLUBS REGIONAUX TC Poules A et B		TC	A
09	10	INTERCLUBS NATIONAUX TC		TC	A
	17	1 ^{er} CHALLENGE AVENIRS matin	Orange	Avenirs	A
	17	1 ^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS après midi	Orange	Avenirs	A
DECEMBRE 2019					
30/11	01	1 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Pertuis	Jeunes	Q
07	08	1 ^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Isle sur Sorgue	Juniors/Séniors	Q
14		2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS		Avenirs	A
	15	2 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS journée	Le Pontet	Avenirs	A
12	15	CHAMPIONNAT DE France – bassin 25 m	Angers		
20	22	CHAMPIONNATS REGIONAUX JUNIORS/SENIORS	Saint Raphaël	Juniors/Séniors	Q
VACANCES DE NOEL du 21.12.2019 au 06.01.2020					
JANVIER 2020					
V 17	S 18	Regroupement Jeunes PACA			
	19	KM D'ANTIBES			
	26	3 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS matin	Vedène	Avenirs	A
	26	3 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS après midi	Vedène	Avenirs	A
FEVRIER 2020					
01	02	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Sorgues	Jeunes	Q
07	09	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Nice		
08	09	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Bollène	Juniors/Séniors	Q
15		4 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS		Avenirs	Q
VACANCES D'HIVER du 15.02.20 au 02.03.20					
MARS 2020					
07		INTERCLUBS REGIONAUX JEUNES – Poule A	Antibes	Jeunes	Q
	08	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES – Poule B	Orange	Jeunes	Q
13	15	CHAMPIONNATS REGIONAUX JUNIORS/SENIORS	Aix en Provence	Juniors/Séniors	Q
21		4 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS après midi	Pertuis	Avenirs	A
	22	5 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS journée	Pertuis	Avenirs	Q
	29	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ½ FOND JEUNES		Jeunes	Q
20	22	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Marseille		
27	31	CHAMPIONNAT DE France JUNIORS	Schiltigheim		
AVRIL 2020					
04	05	CHAMPIONNAT REGIONAL DES JEUNES – 25 m	Antibes	Jeunes	Q
04	05	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES (Finale)	Sorgues	Jeunes	Q
	12	5 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS journée	Bollène	Avenirs	A
14	19	CHAMPIONNAT DE France ELITE	Chartres		

VACANCES DE PRINTEMPS du 11.04.20 au 27.04.20

MAI 2020

02	03	3 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS	Sorgues	Juniors /Séniors	Q
	17	INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX AVENIRS	Cavaillon	Avenirs	A
A16	17	COUPE DES TERRITOIRES	Istres	Jeunes	
Judi	21				
22	24	CHAMPIONNATS REGIONAUX JUNIORS/SENIORS		Juniors/Séniors	Q
	24	6 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS journée	Vedène	Avenirs	Q
26	31	CHAMPIONNAT DE France - Nationale 2	Melun		

JUIN 2020

06	07	MARE NOSTRUM	Monaco		
06	07	4 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL OPEN – 50 m 2 ^{ème} CHAMPIONNAT DES MAÎTRES 5 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS OPEN	Carpentras	Jeunes Juniors Séniors Maîtres Avenirs	Q Q A
13	14	MARE NOSTRUM	Le Canet		
13		FINALE DEPARTEMENTALE AVENIRS	Pertuis	Avenirs	A
	14	FINALE REGIONALE AVENIRS	Pertuis	Avenirs	A
19	21	CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – 50 m	Avignon	Jeunes	Q
26	28	CHAMPIONNATS DE LIGUE JUNIORS/SENIORS	Cannes	Juniors/Séniors	Q

JUILLET 2020

VACANCES D'ETE à compter du 04.07.20

09	12	2 ^{ème} CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES Lucien ZINS	Pau		
18	23	1 ^{er} CHAMPIONNATS DE France OPEN d'ETE	Dunkerque		

Légende :

Compétitions Départementales

Compétitions Régionales

Compétitions Interrégionales et Nationales

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

PRE SAISON

Date : 20.10.2019

Catégorie : Filles 11 ans et plus - Garçons 12 ans et plus

Genre : Animation

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – Engagements non limités

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

400 NL – 200 PAP – 200 BR – 200 DOS – 200 4N

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

50 NL – 50 PAP – 50 BR – 50 DOS – 100 NL – 100 PAP – 100 BR – 100 DOS – 100 4N

Les séries de 400 NL au-delà de 6.3000 seront doublées

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX
TOUTES CATEGORIES

Date : 10.11.2019

Catégorie : Toutes Catégories confondues

Genre : Animation – programme FFN

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : Classement par équipes.

Equipe de **10** nageurs ou **10** nageuses TC, avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais **10 X 50 NL**. Lorsque les titulaires du relais 10x50 NL ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

Il ne peut y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 NL.

Annuel Règlements

Dimanche matin :

Ouverture des portes **07 h 55** - Echauffement **08 h 00**

Début des épreuves **09 h 00**

10 X 50 NL (D puis M) - 100 Dos (D) - 200 Dos (M) - 100 Brasse (D) - 200 Brasse (M) –
100 NL (D) - 400 NL (M) - 100 Papillon (D) - 200 Papillon (M) - 100 4N (D) - 200 4N (M)

PAUSE 10'

4 X 200 NL D

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes **13 h 55** - Echauffement **14 h 00**

Début des Epreuves **15 h 00**

4 X 200 NL M - 200 Dos (D) - 100 Dos (M) - 200 Brasse(D) - 100 Brasse(M) –
400 NL (D) - 100 NL (M) - 200 Papillon (D) - 100 Papillon (M) - 200 4N (D) -100 4N (M)

PAUSE 10'

4 X 100 4N (D) - 4 X 100 4N (M)

S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique.
Une compétition locale sera créée pour les remplaçants et les équipes mixtes
envoyez vos engagements pour le mardi précédant la compétition.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 43,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHALLENGE AVENIRS

Date : 17.11.2019

Catégorie : Filles 10 ans et moins (2010 et après) - Garçons 11 ans et moins (2009 et après)

Genre : Animation

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire. Même les nageurs ayant le Pass'compétition peuvent participer.

Attention : 3 nages par nageur et par ½ journée

Dimanche matin:

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09h 00***

50 BR/NL D et M – 25 DOS D – 50 DOS/BR M – 100 NL D –

25 DOS M – 50 DOS/BR D – 100 NL M – 25 BRA D et M

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 17.11.2019

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.*
3 épreuves maximum par nageurs + 2 relais
2 équipes dames et messieurs maximum par clubs. Pour engager une équipe mixte les autres équipes doivent être complètes

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

Relais 4 X 25 NL D et M – 50 PAP D et M – 50 DOS D et M –

50 BR D et M – 50 NL D et M – Relais 4 X 25 4N D et M

***Une compétition locale sera créée pour les remplaçants et les équipes mixtes
envoyez vos engagements pour le mardi précédant la compétition.***

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 € - relais : 6.50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Date : 30.11 et 01.12.2019

Catégorie : Filles 11 à 13 ans – Garçons 12 à 14 ans

Genre : Qualificative

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : *Compétition qualificative pour les Championnats Régionaux en bassin de 25 m (20 au 22/12/19), voir grille de temps régionale.*

Classement au temps – engagements non limités. Pour le TROPHÉE, voir Annuel Règlements

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS

Date : 07 et 08.12.2019

Catégorie : Juniors et plus (Filles 14 ans et plus – Garçons 15 ans et plus)

Genre : Qualificative

Lieu : ISLE SUR SORGUE

Conditions de Participation : Classement au temps, engagements non limités. Grille de temps Juniors identique saison dernière

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 14.12.2019

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu :

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.*

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

Relais 4 X 25 NL D et M – 50 PAP D et M – 50 DOS D et M –

50 BR D et M – 50 NL D et M – Relais 4 X 25 4N D et M

***Une compétition locale sera créée pour les remplaçants et les équipes mixtes
envoyez vos engagements pour le mardi précédant la compétition.***

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 € - Relais : 6.50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHALLENGE AVENIRS

Date : 15.12.2019

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : LE PONTET

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire. Même les nageurs ayant le Pass'compétition peuvent participer.

Attention : 3 nages par nageur et par ½ journée

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

50 BR/NL D et M – 25 DOS D - 50 DOS/BR M - 100 NL D – 25 DOS M –

50 DOS/BR D - 100 NL M - 25 BRA D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D – 25 NL M et D –

50 PAP/DOS M et D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHALLENGE AVENIRS

Date : 26.01.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire. Même les nageurs ayant le Pass'compétition peuvent participer.

Attention : 3 nages par nageur et par ½ journée

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D – 25 NL M et D –

50 PAP/DOS M et D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 26.01.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificative

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3
Pass'Compétition natation course.*

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

50 NL A1 – 50 BR A2 -100 4N A1 – 200 4N A2

50 NL A2 – 50 BR A1 – 50 PAP A2 – 50 DOS A1

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Date : 01 et 02.02.2020

Catégorie : Filles 11 à 13 ans – Garçons 12 à 14 ans

Genre : Qualificative

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation : *Compétition qualificative pour les Championnats Régionaux, voir grille de temps régionale.*

Classement au temps – engagements non limités. Pour le TROPHÉE, voir Annuel Règlements

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS

Date : 08 et 09.02.2020

Catégorie : Juniors et plus (Filles 14 ans et plus – Garçons 15 ans et plus)

Genre : Qualificative

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités.

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 15.02.20

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif

Lieu :

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.*

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

50 NL A1 – 50 BR A2 -100 4N A1 – 200 4N A2

50 NL A2 – 50 BR A1 – 50 PAP A2 – 50 DOS A1

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES « Poule B »

Date : **08.03.2020**

Catégorie : Filles 11 à 13 ans – Garçons 12 à 14 ans

Genre : Qualificative

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation : Compétition par équipe de 4 nageurs ou nageuses.

Chaque nageur fait 2 nages individuelles + les relais

Possibilité d'équipes mixtes à condition que les équipes filles ou garçons soient complètes.

Un nageur ou une nageuse ne pourra pas aussi faire partie d'une équipe mixte

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

100 Papillon D – 100 Dos M – 100 Brasse D – 100 NL M

4 X 200 NL D – 4 X 200 NL Mixte - 4 X 100 4N M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00**

Début des épreuves **15 h 00**

100 Papillon M – 100 Dos D – 100 Brasse M – 100 NL D

4 X 200 NL M – 4 X 100 4N D – 4 X 100 4N Mixte

S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique.
Une compétition locale sera créée pour les remplaçants et les équipes mixtes
envoyez vos engagements pour le mardi précédant la compétition.

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe : 43,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4^{ème} CHALLENGE AVENIRS

Date : 21.03.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire. Même les nageurs ayant le Pass'compétition peuvent participer.

Attention : 3 nages par nageur et par ½ journée

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

50 BR/NL D et M – 25 DOS D - 50 DOS/BR M - 100 NL D – 25 DOS M –

50 DOS/BR D - 100 NL M - 25 BRA D et M

Entracte

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D – 25 NL M et D –

50 PAP/DOS M et D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

5^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 22.03.20

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : *Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.*

PROGRAMME COMPLET EN VUE DE LA FINALE

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

200 NL A1 – 50 NL A2 – 50 PAP A1 et 2 – 50 Dos A1 et 2 – 200 4N A2

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 NL A2 – 50 NL A1 – 50 Br A1 et 2 – 100 4N A1

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ½ FOND JEUNES

Date : 29.03.2020

Catégorie : Filles 11 à 13 ans – Garçons 12 à 14 ans

Genre : Qualificative

Lieu :

Conditions de Participation :

Classement au temps – engagements non limités.

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

400 NL D - 800 NL M – 1500 NL D – 400 4N M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 NL M - 800 NL D – 1500 NL M – 400 4N D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Jeunes (FINALE)

Date : 04 et 05.04.2020

Catégorie : Filles 11 à 13 ans – Garçons 12 à 14 ans

Genre : Qualificatif

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation :

Réservée aux nageurs et nageuses non qualifiés pour la FINALE REGIONALE

Pour le TROPHÉE, voir Annuel Règlements

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

50 Pap D/M – 50 Dos D/M – 200 4N D – 100 Br M – 200 Dos D –

100 Pap M – 400 NL D – 400 4N M

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL M – 200 Pap D – 100 Dos M – 200 Br D – 200 NL M – 100 NL D – 1500 NL D

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

50 Br D/M – 50 NL D/M – 200 4N M – 100 Br D – 200 Dos M –

100 Pap D – 400 NL M – 400 4N D

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL D – 200 Pap M – 100 Dos D – 200 Br M – 200 NL D – 100 NL M – 1500 NL M

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

5^{ème} CHALLENGE AVENIRS (Rattrapage)

Date : 12.04.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire. Même les nageurs ayant le Pass'compétition peuvent participer.

Attention : 3 nages par nageur et par ½ journée

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

50 BR/NL D et M – 25 DOS D - 50 DOS/BR M - 100 NL D – 25 DOS M –

50 DOS/BR D - 100 NL M - 25 BRA D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D – 25 NL M et D –

50 PAP/DOS M et D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JUNIORS/SENIORS

Date : 02 et 03.05.2020

Catégorie : Juniors et plus (Filles 14 ans et plus – Garçons 15 ans et plus)

Genre : Qualificatif

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités.

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

1500 NL D/M (23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Pour les nages grandes distances, instauration d'un temps limite

13 minutes pour le 800 NL et 23 minutes pour le 1500 NL.

Au-delà de ces temps limites, le Juge Arbitre arrêtera le ou les nageur (s)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX AVENIRS

Date : 17.05.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : CAVAILLON

Conditions de Participation :

Compétition par équipe de 4 nageurs ou nageuses. **Chaque nageur fait 2 nages individuelles + les relais**

Possibilité d'équipes mixtes à condition que les équipes filles ou garçons soient complètes.

Un nageur ou une nageuse ne pourra pas aussi faire partie d'une équipe mixte

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

4 x 50 NL M/ D – 50 Papillon M et D – 50 Dos M et D
100 4N M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00**

Début des épreuves **15 h 00**

4 x 50 4 N D/M – 50 NL D et M – 50 Brasse D et M
100 4N D

**S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique.
Une compétition locale sera créée pour les remplaçants et les équipes mixtes
envoyez vos engagements pour le mardi précédant la compétition**

DROITS D'ENGAGEMENT : équipe 43.00 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

6^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 24.05.20

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif ou Animation

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation :

Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME COMPLET

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

200 NL A1 – 50 NL A2 – 50 PAP A1 et 2 – 50 Dos A1 et 2 – 200 4N A2

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 NL A2 – 50 NL A1 – 50 Br A1 et 2 – 100 4N A1

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

**4^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL OPEN - 5^{ème} CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL AVENIRS OPEN - 1^{er} CHAMPIONNAT MAÎTRES – Bassin 50 m**

Date : 06 et 07.06.2020

Catégorie : **Avenirs 1^{ère} et 2^{ème} année, Jeunes, Juniors/Séniors et Maîtres**

Genre : Qualificative Région

Lieu : CARPENTRAS

Conditions de Participation : Engagements non limités – Nageurs titulaires de l'ENF3

Classement au temps par catégories (Jeunes 1,2 et 3 séparés– Juniors/Séniors et Maîtres) : 400 4N, 400 NL, 800 NL, 1500 NL et tous les 200 (NL, Dos, Brasse et Papillon)

Avenirs 1 : Classement au temps sur les 50 et 100 m

Avenirs2, Jeunes 1, 2 et 3, Juniors/Séniors : Finales par Catégories et par année d'âge pour les jeunes uniquement sur les 50 et 100 m de chaque nage

Maîtres : classement au temps sans finale

LES FINALES AVEC 1 SEUL NAGEUR NE SERONT PAS COURUES

Récompenses : lot aux 1^{ères} Filles et 1^{er} Garçon par catégorie et par nages Médailles : 3 premiers Filles et Garçons par catégories et par nages

Seuls les Jeunes seront récompensés par Année d'âge

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

50 NL – 400 4N – 100 DOS - 200 PAP – 100 BR – 800 NL **D** – 50 DOS – 200 NL

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

Finales par catégories : 50 NL – 100 DOS – 100 BR – 50 DOS

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

100 NL – 200 4N – 50 BR – 1500 NL **M** – 50 PAP – 200 BR – 400 NL – 200 DOS – 100 PAP

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

Finales par catégories : 100 NL – 50 BR – 50 PAP – 100 PAP

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

FINALE DEPARTEMENTALE AVENIRS

Date : 13.06.2020

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation :

Enfants titulaires du test ENF3 Pass'Compétition et avoir fait les qualifications

Réservée aux nageurs non qualifiés pour la finale régionale.

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

***50 Br A1 et A2 D et M – 200 NL A1 et A2 D –
100 4N A1 et A2 M – 50 Pap A1 et A2 D et M***

Samedi après-midi :

*Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14 h 00***

*Début des épreuves **15 h 00***

***50 NL A1 et A2 M et D – 200 NL A1 et A2 M –
100 4N A1 et A2 D – 50 Dos A1 et A2 M et D***

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3.20 €